

peine infligée à l'inculpé, ou, si la preuve le comporte, peut condamner le prévenu, pour une infraction dont il n'a pas été accusé; ainsi si un homme est accusé de vol et que les témoignages démontrent qu'il est coupable de recel, il peut être déclaré coupable de ce dernier délit.

L'honorable M. FOWLER: Supposez que cet homme soit trouvé coupable de vol, la Cour peut-elle le déclarer coupable d'autres délits?

L'honorable M. McMEANS: Oh! non, je ne le crois pas. Supposons qu'il soit trouvé coupable de vol à son premier procès, et qu'il en appelle de cette décision, la Cour d'appel, si elle ne le trouve pas coupable de ce délit, pourrait le déclarer coupable de recel.

Je demande simplement que le bill soit lu pour la deuxième fois, et soumis ensuite à un comité formé d'après une résolution que je vous présenterai.

La motion est agréée et le bill lu pour la deuxième fois.

BILL SOUMIS A UN COMITE

L'honorable M. McMEANS propose:

Que le bill soit soumis à un comité spécial composé des honorables messieurs Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Dandurand, Foster (Alma), Fowler, Gillis, Girroir, Hardy, Laird, Loughheed (sir James), Tanner, Tessier, Ross (Middleton), Willoughby et du proposant.

L'honorable M. DAVID: Ce comité se compose-t-il des mêmes sénateurs qui formaient celui de l'an dernier?

L'honorable M. McMEANS: Oui, sauf que j'y ai ajouté les noms de deux sénateurs qui ne sont pas avocats, et que j'y ai retranché les noms de l'honorable M. Proudfoot et d'un ou de deux autres. Les avocats étant pour la plupart engagés par le travail du comité des divorces, il était difficile pour eux d'assister aux séances de ce comité.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Présidence de l'honorable Hewitt Bostock.

Mercredi, 28 février 1923.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi.

Prières et affaires de routine.

DEDOUBLEMENT DES VOIES DU G.T.R. A DETROIT

INTERPELLATIONS

L'honorable sir EDWARD KEMP demande:

La dépêche suivante est-elle, en substance exacte? "Projet de dédoublement de voies accordé à Détroit par le chemin de fer du Grand-Tronc.

(Dépêche spéciale au *Globe*)

"Détroit, 12 janvier.—Les pourparlers qui se poursuivaient depuis vingt ans entre la ville et le chemin de fer du Grand-Tronc ont pris fin aujourd'hui, alors que le conseil a promis d'approuver un projet de dédoublement de voies au coût de \$4,000,000, qui lui avait été présenté par M. John W. Reid, ingénieur de la ville.

"Les représentants de la compagnie ont signé la convention et les membres du conseil ont déclaré que ce dernier l'accepterait à l'unanimité, à sa séance du 23 janvier. L'accord entrera en vigueur aussitôt qu'il aura été accepté par la ville, et les travaux commenceront immédiatement."

Dans l'affirmative, quelle somme d'argent le Canada devra-t-il fournir pour l'exécution de ce projet?

L'honorable M. DANDURAND: Le prix du dédoublement des voies à Détroit a été estimé à \$4,600,000. La part du chemin de fer du Grand-Tronc sera environ de \$3,000,000 et la ville de Détroit se chargera du reste. Les travaux seront répartis sur une période de dix ans.

LE TERMINUS DU GRAND-TRONC A CHICAGO

L'honorable sir EDWARD KEMP demande:

La nouvelle suivante qui a paru dans les journaux est-elle exacte?

"Nouvelle gare à Chicago.

"Un édifice de \$100,000,000 pour remplacer celui de la rue Dearborn.

"Du Chicago Journal of Commerce

"M. H. G. Hetzler, président de la compagnie de chemin de fer "Chicago & Western Indiana" a annoncé, hier soir, qu'on venait de terminer les plans d'une gare de \$100,000,000, pour remplacer l'édifice de la rue Dearborn endommagé dernièrement par le feu, et qui portera le nom de Terminus de la rue State."

Le terminus dont il est question est-il celui dont se sert le chemin de fer du Grand-Tronc?

Dans l'affirmative, quelle somme d'argent le Canada devra-t-il fournir pour l'exécution de ce projet?

L'honorable M. DANDURAND: Le terminus en question sert au chemin de fer du Grand-Tronc qui, avec quatre autres compagnies, possède le capital de la compagnie détentrice, le "Chicago & Western Indiana Railway". Quant à la construction d'une nouvelle gare, on ne s'attend à aucune décision définitive avant plusieurs années; pour le moment, les estimations qu'on publie ne sont que de simples conjectures. Si l'on décidait finalement de construire un nouvel édifice, il faudrait qu'il couvre ses frais.